

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

VETECARDIOL

2. Composition qualitative et quantitative

Acéfylline heptaminol	100,0 mg
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218).....	1,0 mg
Parahydroxybenzoate de propyle (E216).....	0,5 mg

Excipient QSP 1 ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

4.1. Espèces cibles

Bovins, équins, ovins, caprins, porcins, chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, les équins, les ovins, les caprins, les porcins, les chiens et les chats :

- Traitement symptomatique des défaillances cardio-vasculaires ou respiratoires, notamment lors des affections suivantes :
- Affections cardiovasculaires : chocs, syncopes chirurgicales ou obstétricales, défaillances cardio-respiratoires, insuffisances cardiaques, myocardites.
- Affections pulmonaires : bronchites, grippe et emphysème du cheval, broncho-pneumonies et bronchites des bovins, ovins, porcins, broncho-pneumonies des carnivores, oedème du poumon.
- Affections rénales : insuffisances rénales, néphrites.
- Etat de surmenage ou de fatigue, réanimation des veaux nouveau-nés, myopathie-dyspnée et toxicose des veaux,
- Suite de part laborieux, réveil des opérés.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

En l'absence de données, l'utilisation chez la femelle gestante ou allaitante n'est pas recommandée.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voies sous-cutanée, intramusculaire, intraveineuse.

10 à 20 mg d'acéfylline d'heptaminol par kg de poids vif correspondant à :

Chez les bovins, les équins, les ovins, les caprins et les porcins : 1 à 2 ml par 10 kg de poids vif.

Chez les chiens et les chats : 0,5 à 1 ml par 5 kg de poids corporel.

Le traitement peut être renouvelé sans inconvénient après quelques heures.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : 2 jours.

Lait : 2 jours.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : vasodilatateur utilisé en cardiologie.

Code ATC-vet : QC01DX08.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La théophylline et l'heptaminol possèdent chacun à des degrés divers une action pulmonaire et cardiaque.

La théophylline agit principalement sur l'appareil respiratoire tandis que l'heptaminol a surtout une activité cardiaque et vasculaire.

L'acéfylline heptaminol obtenue par l'association des deux a une action synergique se traduisant par un renforcement de la systole, une stimulation des centres bulbaires respiratoires et vasomoteurs, un effet spasmolytique sur les muscles lisses (vaisseaux, bronches, intestin) et une action vasodilatatrice périphérique. L'acéfylline heptaminol a secondairement une action diurétique par augmentation du débit sanguin rénal et diminution de la réabsorption tubulaire du sodium et de l'eau

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non connues.

6.1. Liste des excipients

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)
Parahydroxybenzoate de propyle (E216)
Hydroxyde de sodium
Acide chlorhydrique
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

3 ans.
Après ouverture : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre coloré

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

INTERVET
RUE OLIVIER DE SERRES
ANGERS TECHNOPOLE
49071 BEAUCOUZE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8407177 0/1980

Boîte de 6 ampoules verre de 3 ml
Boîte de 10 flacons de 50 ml
Flacon de 100 ml
Flacon de 250 ml
Boîte de 1 flacon de 50 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

04/01/1980 - 04/01/2010

10. Date de mise à jour du texte

11/05/2010